

Date de dépôt : 15 décembre 2021

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Création d'un ghetto à Thônex. Les résidents du chemin de la Mousse sont-ils des oubliés ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Depuis plusieurs années, les communes des Trois-Chêne connaissent des travaux d'importance : développement des Communaux d'Ambilly (quartier de Belle-Terre), inauguration de la nouvelle gare de Chêne-Bourg, construction de nouvelles infrastructures dans le quartier de la gare, nouveaux aménagements de la route de Jussy, développement du maillon routier des Communaux d'Ambilly (chaussée des Cornouillers), sans parler des autres travaux relatifs à la pose de revêtement phonoabsorbant sur la rue de Genève, par exemple, ou encore les nouveaux aménagements pour les transports publics.

L'ensemble de ces travaux s'explique d'une part par le développement du quartier de la nouvelle gare de Chêne-Bourg et d'autre part par celui des Communaux d'Ambilly.

Selon une communication très lacunaire, les résidents installés au chemin de la Mousse depuis l'intersection avec le chemin des Gravières ont découvert, au début du mois de septembre, la mise en sens unique de leur chemin dans le sens chemin des Gravières – route de Jussy. Par cette mesure, les habitants du chemin n'ont plus d'autre choix pour sortir de leur quartier que d'emprunter la route de Jussy. L'accès au rond-point de Bel-Air devient de la sorte un chemin de croix pour ces habitants alors qu'il s'agit du même quartier.

Les mesures mises en place ont pour effet que, le matin comme le soir, l'accès de la route de Jussy est toujours plus problématique et au surplus

dangereux. En effet, le carrefour chemin de la Mousse – route de Jussy est dorénavant totalement congestionné avec d’une part les pendulaires qui utilisent cet axe pour sortir de Genève et d’autre part les résidents qui souhaitent simplement accéder ou sortir de leur quartier.

Après avoir pris contact avec la commune de Thônex, les signataires de cette pétition ont appris et compris que la mise en sens unique du chemin de la Mousse faisait partie des mesures d’accompagnement en lien avec la mise en service de la chaussée des Cornouillers. Le problème est que cette chaussée (qui au demeurant est bien plus une route qu’une chaussée), bien que terminée, reste fermée à la circulation. En conséquence, la mise en place des mesures d’accompagnement de manière anticipée devient contreproductive, principalement pour les résidents du chemin de la Mousse.

Ne pas coordonner la mise en service de la chaussée des Cornouillers avec la mise en sens unique du chemin de la Mousse et l’ensemble des travaux de réaménagements qui y sont liés fait que les résidents dudit chemin ont le sentiment d’être les grands oubliés dans les transformations en cours.

Par la présente pétition, les signataires souhaitent avoir des réponses concrètes aux questions légitimes qu’ils peuvent se poser.

- 1. Pourquoi le chemin de la Mousse a-t-il été mis en sens unique avant même l’ouverture de la chaussée des Cornouillers ? N’est-il pas possible de faire coïncider cette mise en sens unique avec l’ouverture de la nouvelle route permettant une meilleure gestion des flux et allégeant le trafic pendulaire sur le chemin de la Mousse ?*
- 2. Selon certaines rumeurs, on apprend que la chaussée des Cornouillers n’aurait pas pour vocation d’être une route d’évitement mais de desserte du futur quartier de Belle-Terre. Dans ce cas, est-il exact que cette route ou chaussée (sic) ne pourra pas être empruntée par les résidents du chemin de la Mousse, pourtant riverains du quartier, pour se rendre en direction du carrefour de Bel-Air ?*
- 3. Est-il envisagé de mettre des feux rouges au carrefour chemin de la Mousse – route de Jussy pour mieux réguler le trafic et améliorer la sécurité des piétons ?*

4. *Quel sera le schéma de circulation une fois l'ensemble des travaux terminés ? Les résidents du chemin de la Mousse ont-ils été pris en considération dans ces schémas ou sont-ils simplement oubliés et sacrifiés ? Malgré de nombreuses recherches, il est en effet impossible d'avoir la vision globale et finale des aménagements en cours.*

Au-delà de ces questions, les pétitionnaires pensent qu'il existe des solutions pour leur permettre de rester connectés à leur quartier et de pouvoir en sortir comme y accéder sans les obliger à utiliser un parcours unique via la route de Jussy les considérant dès lors comme des pendulaires. Cette solution passe par la réouverture, pour les riverains uniquement, du chemin des Piverts. Par le passé, ce chemin, reliant le chemin de la Mousse au chemin des Mésanges, a été barré pour éviter que le trafic pendulaire s'infilte dans le quartier. Les mesures prises dans le cadre du développement du nouveau quartier de Belle-Terre comme de la gare de Chêne-Bourg avec la mise en sens unique et en cul-de-sac du chemin de la Mousse doivent permettre de rouvrir, pour les riverains, le chemin des Piverts leur redonnant ainsi accès à leur quartier tant par le carrefour de Bel-Air que par la route de Jussy.

Il faut relever qu'une telle mesure permettrait non seulement d'améliorer la qualité de vie des résidents mais aussi d'alléger en conséquence le trafic au carrefour chemin de la Mousse – route de Jussy.

Mesdames et Messieurs,

En espérant pouvoir rapidement vous expliquer de vive voix la situation que nous vivons au chemin de la Mousse, et persuadés qu'il existe des solutions qui permettent un développement harmonieux des projets en cours tout en préservant la qualité de vies des résidents, les signataires de cette pétition vous remercient de votre attention et de la prise en considération des problèmes posés. Le développement doit se faire avec les habitants et non contre eux.

*N.B. 42 signatures
Madame et Monsieur
Iris et Christian Bringeon
Chemin de la Mousse 99
1226 Thônex*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le secteur des Trois-Chêne fait l'objet d'un important développement urbain, avec la réalisation de nombreux plans localisés de quartier (PLQ) tels que : Communaux d'Ambilly, gare de Chêne-Bourg, chemin de la Mousse, route de Jussy, Caran d'Ache, prévoyant l'arrivée de plus de 8 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030. Afin de répondre aux besoins en mobilité de cette population, l'offre de déplacements a été développée sous un angle multimodal, avec pour objectif de renforcer la part des transports collectifs et de la mobilité douce.

C'est dans ce contexte que d'importants travaux de voiries ont été réalisés dans le secteur depuis 2018, ce qui a impacté les habitants. Ces travaux de grande ampleur ont été menés dans le respect des délais fixés pour être terminés au moment de l'arrivée des premiers habitants aux Communaux d'Ambilly (anciennement Mon-Ideé – Communaux d'Ambilly (MICA)), tout en garantissant la sécurité des riverains et le maintien de l'accessibilité à leurs habitations. Le processus cantonal d'information de la population a été respecté, avec plusieurs séances publiques, la distribution de flyers lors des différentes phases de chantier et les enquêtes publiques relatives aux mesures de circulation. La plateforme Internet Info-mobilité travaux était également à la disposition des habitants. Au niveau communal, l'information a aussi été relayée via le journal Le Chênois.

Des explications plus précises concernant le plan de circulation Jussy-Mousse-Gravière sont données ci-dessous :

- La mise en sens unique du chemin de la Mousse a pour objectif de créer une voie réservée aux bus et aux vélos entre le chemin de la Gravière et la route de Jussy (sans créer d'emprises), les automobilistes circulant dans l'autre sens. Cette mesure vise à assurer une meilleure progression des bus en provenance de la halte du Léman Express (LEX) de Chêne-Bourg. La régulation par des feux du carrefour route de Jussy – chemin de la Mousse a été mise en service le 28 juillet 2021 de manière à assurer la priorité des transports collectifs, la sécurité des traversées piétonnes et cyclistes, ainsi que l'orientation des flux de véhicules sur le réseau structurant selon les engagements pris par l'Etat lors des études des mesures d'accompagnement pour le développement du quartier de Belle-Terre.

- La chaussée des Cornouillers est quant à elle destinée à desservir les Communaux d'Ambilly. Conformément aux engagements pris par l'Etat, elle n'a pas pour vocation de constituer une nouvelle pénétrante vers le centre-ville de Genève et de décharger du trafic pendulaire le chemin de la Mousse. Cette chaussée est cependant tout à fait accessible aux habitants du quartier de la Mousse via le chemin des Mésanges et le chemin du Petit-Bel-Air. Les habitants du quartier ont d'ailleurs été consultés en 2016 sur cette possibilité via un questionnaire et s'y sont prononcés favorablement à une large majorité.

L'office cantonal des transports (OCT) reste attentif à l'évolution du trafic de transit à travers le quartier de la Mousse. A ce titre, il a effectué des comptages permettant le recueil de données dans le secteur avant le début des travaux de MICA, dans le cadre des mesures d'accompagnement et du plan de circulation du secteur Jussy-Mousse-Gravière. Cette opération sera réitérée au printemps 2022. Ce monitoring permettra de prendre des mesures visant à corriger les éventuels dysfonctionnements du schéma de circulation du secteur.

Dans ce cadre, la suggestion des pétitionnaires de rouvrir le chemin des Piverts à la circulation pour les riverains uniquement pourra être instruite en coopération avec les communes de Thônex et de Chêne-Bourg, en gardant à l'esprit de ne pas aller à l'encontre des objectifs poursuivis, vu qu'elle inciterait au transit à travers de petits chemins pour éviter d'emprunter la chaussée des Cornouillers.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO